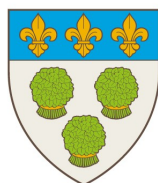




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix huit, le vendredi sept décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Nathalie ROGER, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agnès BRENIER à Mme Jeanne DUCLOUX
M. Philippe CLERY-MELIN à Mme Nicole BALMARY
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Jean-Marie MBELO à M. Thierry CANIVET
Monsieur Yann FRANCOISE à M. Jérôme GRENIER
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Mariemke de ZUTTERE
Mme Evelyne HORNAERT
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Brigitte LIDOME

N° 0359/2018

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Décisions prises dans le cadre des délégations - Compte rendu

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°443/2016 du Conseil Municipal du 04 décembre 2015,

Commune de VERNON

Considérant l'obligation de présenter en Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions suivantes :

- 1) 0219/2018 exécutoire le 18 septembre 2018 : Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles) d'Evreux - Autorisation d'utilisation de la salle de l'Espace Simone Veil pour des permanences d'accès aux droit les 07/09, 02/10, 06/11 et 04/12/2018.
- 2) 0220/2018 exécutoire le 18 septembre 2018 : Mise à disposition de la salle Espace Simone Veil pour l'Agence Régionale Santé - Intervenante psychologue de l'ARS (Agence Régionale de Santé) d'Evreux - Autorisation d'utilisation de la salle de l'Espace Simone Veil pour organiser des tables rondes sur la santé mentale les 25/09, 16/10, 20/11 et 18/12/2018.
- 3) 0221/2018 exécutoire le 18 septembre 2018 : Mise à disposition de la salle Espace Simone Veil - Association ADISSA de Vernon pour l'action : Moi(s) sans tabac 2018 - Autorisation d'utilisation de la salle de l'Espace Simone Veil pour organiser des ateliers les 16/10, 06/11 et 13/11 et le 20/11/2018.
- 4) 0222/2018 exécutoire le 28 septembre 2018 : École François Mitterrand - Mise à disposition de salle Espace Simone Veil pour des ateliers danse – Autorisation d'utilisation de la salle de l'Espace Simone Veil pour organiser des ateliers de danse les jeudis midi du 27/09/2018 au 07/02/2019.
- 5) 0227/2018 exécutoire le 05 octobre 2018 : Marché 2015/116 - Avenant n°4 : Travaux d'aménagement de la route de Chambray - lot 1 Terrassement, Voiries et Assainissement : signature d'un avenant n°4 au marché 2015/116 conclu avec la société EURO-VIA à Saint André de l'Eure (27) qui consiste à appliquer une moins-value pour les prestations non réalisées ayant fait l'objet de l'avenant n°3 concernant la modification de l'assainissement pluvial (postes 1.1 et 1.2 du devis du 26 février 2018). Cet avenant génère une moins-value de – 2025€ HT sur le montant total du marché.
- 6) 0228/2018 exécutoire le 20 septembre 2018 : Trésorerie de Vernon -avenant n°2 au bail du 04 janvier 2010 : signature d'un avenant avec la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure afin de prolonger la durée du bail jusqu'au 31 décembre 2018.
- 7) 0229/2018 exécutoire le 09 octobre 2018 - Marché 2016/100 - Travaux de démolition de bâtiments communaux - avenant 1 : Signature d'un avenant n°1 conclu avec l'entreprise HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS - LES PETITS (27) dans le but de prolonger de 6 mois le délai de notification de la tranche conditionnelle n°2. Aucune incidence financière.
- 8) 0230/2018 Marché 2018/054 « Travaux d'interventions d'urgence et mesures conservatoires sur l'ensemble de la collégiale de Vernon - Lot n°3 – Nettoyage de combles, terrasses et protection anti-volatiles » - Déclaration sans suite pour relance.



- 9) 0231/2018 exécutoire le 05 octobre 2018 - Association AVF Vernon - Mise à disposition de locaux situé au 5 rue Bourbon Penthièvre à Vernon – le 19/10/2018 et le 20/12/2018 pour des évènements festifs.
- 10) 0234/2018 exécutoire le 05 octobre 2018 - Mise à disposition de la salle Espace Simone Veil - Établissement "Le Ricochet" de l'association Les Fontaines – pour une réunion bilan et orientation le 05/10/18.
- 11) 0235/2018 exécutoire le 05 octobre 2018 - Association Chœur Résilience - Paris (14^{ème}) - Mise à disposition de la salle des Mariages de l'hôtel de ville pour le vendredi 26 octobre 2018 pour un concert.
- 12) 0236/2018 exécutoire le 05 octobre 2018 - Association Les Musiciens de Saint Julien - Rouen (76) - Mise à disposition de la salle 1-09 dans l'annexe au Grévarin de Vernon-le 10 et 11/11/2018 pour l'organisation d'un weekend de flûte Renaissance.
- 13) 0237/2018 exécutoire le 05 octobre 2018 - Mise à disposition de la salle Espace Simone Veil - - Association "Acteur de Vie" - pour une conférence autour du jeu et du développement de l'enfant le samedi 20 octobre 2018.
- 14) 0238/2018 exécutoire le 05 octobre 2018 - Mise à disposition des locaux des écoles élémentaires Château Saint Lazare et Arc en Ciel au profit des enseignants de l'éducation nationale pour l'organisation des cours de turc durant l'année scolaire 2018-2019.
- 15) 0239/2018 exécutoire le 15 octobre 2018 - Mise à disposition de la salle Espace Simone Veil - UTAS de Vernon - le lundi 15 octobre 2018 - pour une réunion de restitution de travaux réalisés dans la démarche de diagnostic de territoire.
- 16) 0241/2018 exécutoire le 16 octobre 2018 - Mise à disposition de salles à la Villa Castelli - Cabinet Lars'Jean lundi 12 novembre 2018 pour l'organisation de l'assemblée générale de copropriété. Cette disposition de locaux sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour.
- 17) 0242/2018 exécutoire le 18 octobre 2018 - Mise à disposition de la salle Espace Simone Veil – pour le Club : Vernon Scrabble – pour l'organisation des tournois de scrabble les 13 octobre et 10 novembre 2018.
- 18) 0243/2018 exécutoire le 16 octobre 2018 - Mise à disposition de la salle n°5 de la Villa Castelli - Association Ecole d'Arts de Giverny tous les jeudis de 17h à 22h – signature d'une convention.
- 19) 0249/2018 exécutoire le 15 octobre 2018 - Attribution d'une formation individuelle - obtention du permis fluvial au bénéfice d'un agent de la police municipale en vue d'intervention sur le fleuve pour l'année 2018 à M. DUPUIS Benoit agent municipal.
- 20) 0290/2018 exécutoire le 31 octobre 2018 - Mise à disposition de salles à la Villa Castelli - Cabinet Carpentier Orpi les samedis 17/11 et 01/12/18 pour l'organisation des assemblées générales. Cette disposition de locaux sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation.

Hors commission

Dossier non présenté en
commission

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).